

Conseil de sécurité

Distr. générale
28 juillet 2016
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 7749e séance, le 28 juillet 2016, la question intitulée « Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité prend note du rapport (S/2016/566) du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et accueille avec satisfaction l'exposé que le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Mohamed ibn Chambas, lui a présenté le 11 juillet 2016.

Le Conseil se félicite de la fusion du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) et invite le Représentant spécial à prendre les mesures nécessaires pour poursuivre la fusion et optimiser les effets de synergie en dotant le nouveau Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) d'une administration et d'une structure unifiées. Le Conseil se félicite à cet égard que l'UNOWAS ait créé une cellule de liaison à Nouakchott et une section de la coordination et des partenariats régionaux à Dakar en vue de renforcer la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations sous-régionales et régionales, dont le Secrétariat permanent du Groupe de cinq pays du Sahel (G-5 Sahel).

Le Conseil exprime son plein appui au Représentant spécial et compte que l'UNOWAS renforcera ses activités de bons offices, la coopération sous-régionale et régionale aux fins de la lutte contre les menaces transfrontières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité, ainsi que l'action qu'il mène en faveur de la bonne gouvernance, du respect de l'état de droit et des droits de l'homme et de la prise en compte de la problématique hommes-femmes.

Le Conseil se félicite de l'amélioration de la situation politique observée récemment en Afrique de l'Ouest, et en particulier de la tenue d'élections libres et pacifiques au Niger, au Bénin et à Cabo Verde. Il souligne qu'il importe que les prochaines élections au Ghana et en Gambie soient libres, régulières, pacifiques, ouvertes à tous et crédibles et rappelle que leur déroulement doit être suivi de près avec une grande attention. Il prend note du communiqué adopté au Sommet de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en juin 2016, dans lequel les acteurs politiques gambiens ont été félicités pour avoir signé, le 20 avril 2016, un accord sur la tenue d'élections libres et le Gouvernement et le Parlement







gambiens ont été encouragés à entreprendre les réformes requises pour le déroulement d'élections libres, transparentes et ouvertes à tous, tout en exhortant les forces de sécurité à s'abstenir de recourir à une force excessive contre les citoyens et à adopter un comportement responsable. Il prend note également des déclarations faites par les organes compétents de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies sur les événements qui ont eu lieu les 14 et 16 avril 2016 en Gambie. À cet égard, il salue l'action que continuent de mener l'UNOWAS, la CEDEAO et l'Union africaine.

Le Conseil s'inquiète des derniers événements politiques survenus en Guinée-Bissau et invite les acteurs nationaux à respecter la Constitution et l'état de droit, tout en s'efforçant de trouver une issue politique à la crise.

Le Conseil se félicite que les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel soient à l'origine d'initiatives visant à combattre l'insécurité dans la région. Il invite les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales et les entités des Nations Unies à renforcer la cohésion sociale et à lutter contre les obstacles à la bonne gouvernance.

Le Conseil salue la collaboration entre l'UNOWAS et les organisations sous-régionales et régionales, notamment l'Union africaine, la CEDEAO, le G-5 Sahel, la Commission du bassin du lac Tchad et l'Union du fleuve Mano, en vue de promouvoir la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Le Conseil prend note de la collaboration qui s'est instaurée entre l'UNOWAS et la Commission de consolidation de la paix et encourage l'un et l'autre à continuer de coopérer de façon étroite et efficace en vue d'une paix durable dans la région.

Le Conseil condamne vigoureusement toutes les attaques terroristes perpétrées dans la région, en particulier dans la région du bassin du lac Tchad, où elles sont notamment le fait de Boko Haram, ainsi qu'au Mali, en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et dans le Sahel. Il rappelle qu'il importe de combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, notamment en éliminant les facteurs qui permettent sa propagation. Il s'inquiète particulièrement des attentats visant les civils, qui sont les principales victimes des attaques.

Le Conseil se félicite des efforts entrepris aux niveaux sous-régional, régional et international pour atténuer les répercussions de ces attaques en termes de sécurité, sur le plan du développement et sur le plan humanitaire. Il prend note des progrès réalisés dans la mise en place de la Force multinationale mixte (FMM). Il exhorte les États Membres qui participent à la Force à améliorer encore la coopération et la coordination militaires dans la région, à refuser de donner refuge à Boko Haram, à permettre l'accès humanitaire et à faciliter le rétablissement de l'état de droit dans les zones libérées. Il rappelle que les États Membres doivent veiller à ce que les mesures qu'ils prennent pour combattre le terrorisme soient conformes à toutes les obligations que leur impose le droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire.

Le Conseil invite les États Membres et les partenaires multilatéraux et bilatéraux à prêter leur appui à la FMM de façon à ce que celle-ci soit

rapidement et pleinement opérationnelle, notamment à fournir les moyens permettant d'accélérer et d'améliorer l'échange de renseignements, l'objectif étant de renforcer l'action collective régionale contre Boko Haram. Le Conseil souligne que, pour affaiblir et vaincre Boko Haram, il importe de disposer d'une stratégie globale consistant à mener, dans le respect du droit international applicable, des opérations de sécurité coordonnées et à renforcer les activités civiles visant à améliorer la gouvernance et promouvoir la croissance économique dans les zones touchées.

Le Conseil se dit préoccupé par la piraterie dans le golfe de Guinée, le trafic de drogue et d'autres produits illicites, ainsi que par le trafic de migrants et la traite des êtres humains, et souligne qu'il faut intensifier la lutte contre les activités criminelles dans la sous-région.

Le Conseil exprime tout son soutien aux États de la région qui sont touchés par le trafic de migrants et la traite des êtres humains, souligne qu'il faut intensifier la coordination de l'action afin de renforcer l'efficacité des interventions multidimensionnelles face à ces problèmes communs et insiste sur le fait que la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains nécessite des méthodes coordonnées et multidimensionnelles faisant intervenir les États d'origine, de transit et de destination.

Le Conseil salue les efforts que font l'Union africaine et la CEDEAO, ainsi que les États Membres de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, pour renforcer la sécurité aux frontières et la coopération régionale, notamment grâce au G-5 Sahel et au Processus de Nouakchott, relatif au renforcement de la coopération en matière de sécurité et à l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne, et, à cet égard, se félicite de la décision qu'a prise le Conseil des ministres de la défense de la Communauté des États sahélo-sahariens de créer un nouveau centre de lutte contre le terrorisme, dont le siège sera implanté au Caire, et les a engagés à resserrer leur coopération à cet égard.

Le Conseil demeure déterminé à collaborer étroitement avec l'Union africaine, la CEDEAO, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Commission du bassin du lac Tchad et le G-5 Sahel afin de renforcer la coopération sous-régionale et régionale en matière de lutte contre les menaces transfrontières et de prévention de la propagation du terrorisme. À cet égard, il se réjouit du concours que l'UNOWAS prête à la Commission de la CEDEAO pour la mise en œuvre de son cadre régional pour la réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité et la promotion d'une approche coordonnée de la réforme du secteur de la sécurité dans la région.

Le Conseil prend note du renforcement continu de la coopération entre les organismes des Nations Unies présents en Afrique de l'Ouest. À cet égard, il accueille avec satisfaction la tenue des réunions semestrielles des opérations de maintien de la paix et des missions politiques des Nations Unies basées en Afrique de l'Ouest, dont la plus récente s'est tenue à Dakar le 20 mai 2016. À l'occasion de cette réunion, les chefs de mission sont convenus de maintenir une coopération étroite et d'échanger des informations sur les questions cruciales intéressant l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

Le Conseil exprime à nouveau sa grave inquiétude face à la situation humanitaire désastreuse provoquée par les activités de Boko Haram dans la région du bassin du lac Tchad. À cet égard, il engage la communauté internationale à appuyer immédiatement la fourniture d'aide humanitaire urgente aux populations les plus touchées par la crise au Cameroun, au Niger, au Nigéria et au Tchad, y compris en répondant à l'appel en faveur de la région du bassin du lac Tchad lancé par les Nations Unies.

Le Conseil se félicite de la participation du Représentant spécial à sa réunion d'information sur le thème "Paix et sécurité en Afrique : problèmes de la région du Sahel" qui s'est tenue le 26 mai, encourage les organismes des Nations Unies et leurs partenaires à continuer de faire avancer la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, y compris en épaulant le Groupe de cinq pays du Sahel, afin de contribuer à remédier aux problèmes de sécurité et aux difficultés d'ordre politique qui entravent la stabilité et le développement de la région du Sahel et réaffirme sa ferme détermination à surmonter ces difficultés qui sont également liées au domaine humanitaire, aux questions de développement, mais aussi aux incidences négatives des changements climatiques et écologiques.

Le Conseil attend avec intérêt les conclusions de l'évaluation de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, demande à l'UNOWAS de se coordonner avec les États du Sahel et toutes les autres parties prenantes pour présenter des recommandations concrètes et des enseignements tirés du processus d'évaluation. Le Conseil a souligné qu'il fallait que les conclusions de l'évaluation permettent de mieux cibler la stratégie et d'améliorer la coordination afin d'en assurer la bonne application autour de ses trois piliers, à savoir la gouvernance, la sécurité et la résilience. Il entend assurer un suivi régulier des progrès réalisés à cet égard.

Le Conseil note avec satisfaction que les pays de la région ont obtenu des résultats fructueux dans la lutte contre l'Ebola et réitère ses préoccupations face aux conséquences humanitaires, sociales et économiques de cette maladie.

Le Conseil exprime son soutien et sa solidarité aux pays touchés et les engage à renforcer leurs dispositifs d'alerte rapide et la résilience de leurs systèmes nationaux de santé à cet égard. »